

**EPCI DU BASSIN DE LANDRES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 16 DECEMBRE 2015**

**DEPARTEMENT :**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT :**  
Briey

**CANTON :**  
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 25

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

**COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :**

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT  
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET  
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.  
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO  
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN  
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI  
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO  
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA  
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE

Etaient représentés :

Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY  
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etaient absents (excusés) :

Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI  
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR  
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI  
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
03/12/2015

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 19/12/2015  
et publication du : 19/12/2015

Secrétaire de séance : Monsieur CECCATO Marc

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON



**Acte n° D2015-12-03**  
**Programme Aires Multisports**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu la proposition de la commission Sport du 13 octobre 2005 d'équiper chaque commune de l'EPCI d'une aire multisports, à raison de deux communes par an, pour un montant de 50.000 € HT chacune,

Considérant que les finances de l'EPCI du Bassin de Landres n'ont pas permis de mener à bien la totalité de cette opération,

Vu la réalisation des aires multisports à BOISMONT, MERCY LE BAS, PIENNES, XIVRY-CIRCOURT, TRIEUX, AVILLERS, JOUDREVILLE, BOULIGNY et MAIRY-MAINVILLE,

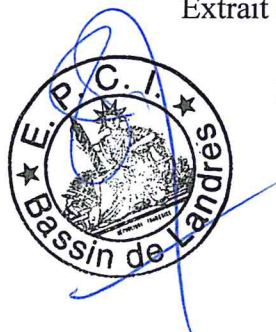
Considérant que les communes de DOMPRIX, LANDRES et TUCQUEGNIEUX n'ont pas été équipées,

Après avoir entendu les représentants de chaque commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De confirmer l'engagement pris depuis 2005 de réaliser une aire multisports par commune.
- 
- De faire valoir cet engagement dans la future intercommunalité, au bénéfice des communes de DOMPRIX, LANDRES et TUCQUEGNIEUX.



Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON

Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20151216-2015-077-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2015  
Date de réception préfecture : 18/12/2015